

Règlement et Horaire 2018-2019

Le patineur (euse), le parent ou tuteur devra effectuer son choix lors de l'inscription vers le mois d'août et celui-ci prévaudra pour la saison complète sans possibilité de modification d'inscription. Il est possible de faire 2 versements, 50% à l'inscription et 50% au 15 septembre. Si vous désirez annuler votre inscription votre demande de remboursement doit être faite via courriel info@cpaterrebonne.com selon les critères suivant: 100% avant le 30 août 2018, 75% avant le 15 septembre et 50% avant le 30 septembre. En aucun cas les frais de skate canada de 45\$ ainsi que les coût de l'uniforme seront remboursés. Pour tout chèque retourné, des frais de 25,00\$ vous seront facturés. Le reçu pour crédit d'impôt pour la condition physique des enfants sera remis en personne seulement aux membres avant le 28 février 2018,

Les cours

Programme de Patinage Canada, incluant 10 minutes de cours en groupe avec un entraîneur professionnel, pour une période minimum de 15 semaines. La saison régulière débutera le 10 septembre 2018 et se terminera le 18 février 2019 avant les pratiques de spectacle. Les cours seront donnés par un entraîneur professionnel, aidé de nos assistants de programme, sous la direction de la directrice du programme Patinage Plus. **Le CPA garantie 15 cours sur une possibilité de 21 cours. Il n'y a pas de reprise ou de remboursement pour les cours annulés.** Jusqu'à l'étape 5 inclusivement, le port d'un casque homologué CSA est obligatoire.

Pour les enfants des écoles Patinage Plus, le costume obligatoire sera: legging noir ou jupe du club veste de polar noir du club, col roulé. Pour les garçons: pantalon noir, col roulé, veste polar noir ou chandail d'hockey du club.

Pour tous les enfants, les gants sont obligatoires. Les enfants ne portant pas la tenue obligatoire pourraient se voir refuser l'accès à la patinoire. Les cheveux doivent être attaché en tout temps.

Les parents doivent se présenter à la table d'accueil pour donner la présence de leur enfant avant chacun des cours et remettre leur carton d'identification après chaque séance.

REGLEMENTS

1- 2 Preuves de résidence obligatoire: Permis de conduire avec photo et une des preuves originales suivante: Bulletin solaire, compte d'hydro ou compte de taxes. À défaut de les avoir le frais de 200,00\$ sera appliqué et les avantages de bourse ne seront pas appliqués.

2- L'arrivée des patineurs(euses) devra se faire **20 minutes avant le début des cours.** Un élève en retard de 15 min. se fera interdire l'entrée sur la patinoire. Seuls les bénévoles responsables seront admis sur le bord de la glace. Tous les parents qui viennent au cours comme spectateurs doivent collaborer et monter dans les estrades.

3- Un patineur (euse) se verra exclusé des cours si après avis, il continue d'entraver la bonne marche de ceux-ci.

4- Le port des patins jugés non sécuritaire par le CPA Terrebonne, peut entrainer le refus d'accès à la glace.

5- Chaque patineur (euse) devra posséder un sac pour transporter ses patins et effets personnels identifiés à son nom.

6- Les cheveux devront être attachés, aucun bijou n'est permis sur la glace.

7- Breuvage, collation ainsi que la gomme à mâcher sont strictement interdits.

8- Aucun patineur (euse) n'a le droit de suivre un cours par un professionnel autre que ceux reconnus par l'Association Canadienne de Patinage artistique.

9- Pour faire l'inscription de votre enfant sur le PP Privé, vous devez être inscrit sur une session de PP régulier, vous devez avoir trouvé un entraîneur avant l'inscription. Tous les frais de l'entraîneur devra être déboursé par le parent via l'entraîneur.

10- Toute plainte devra se faire par écrit au CPA Terrebonne. En aucun temps les parents des patineurs(euses) Patinage Plus n'ont à interrompre ou s'adresser aux entraîneurs ou aux assistants de programmes. S'il y a une critique à faire, tous les parents doivent obligatoirement s'adresser au Directeur (trice) de l'école Patinage Plus.

11- L'âge minimum pour les groupes PP sont les suivantes: PP 3 ans au 31 déc. 2018

LUNDI

3	17h30	17h50	PP privé Étape 2 et plus
4	17h50	18h40	PP régulier (4 ans et +, Étape 1 à 6)

SAMEDI

26	11h40	12h30	PP régulier (3 ans et +, étape 0 et 1)
27	12h30	13h20	PP régulier (4 ans et +, Étape 2 à 6)

DIMANCHE

32	10h50	11h40	PP régulier (3 ans et +, Étape 0 et 1)
33	11h40	12h30	PP régulier (4 ans et +, Étape 2 à 6)

*** Prendre note qu'il y aura quelques cours d'évaluation à compter du 15 septembre pour tous les patineurs du samedi et dimanche afin de déterminer l'heure qu'ils patineront. L'heure des évaluations vous sera fournie lors de la soirée d'inscription.**

Les entraîneurs auront jusqu'au 30 septembre pour fournir les heures de patin de chacun des enfants.

***Prendre note que le montant pour un 2e cours de patinage par semaine est de 75,00\$ de plus.**